

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 107**

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« validé par le conseil d'administration de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le plan de recherche doit être validé par le conseil d'administration de l'INRAE.